

# Le Saperin

N° 60 - Supplément de sept. 2023

Bulletin municipal de la commune de Montsapey



## A VOTRE SERVICE

### MAIRIE

TEL: 04 79 36 23 52

FAX : 04 79 36 38 95

MAIL: mairie@montsapey.fr

### SECRETARIAT

Mardi et jeudi

9 h / 13 h et 14 h / 18 h

### PERMANENCES

DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Mardi après-midi :  
un des deux adjoints

Jeudi après-midi :  
le maire

Entretien possible les autres  
jours sur rendez-vous.

*Chers concitoyennes, chers concitoyens.*

*La mairie est destinataire d'une pétition demandant la libre circulation des véhicules à moteur sur toutes les pistes forestières de la commune. Vous trouverez dans ce supplément au bulletin municipal de juillet quelques éléments de réponse.*

### Les pistes forestières ou chemin d'exploitation.

La réfection de la piste du Chenalet et la création d'une portion de piste ont été programmées lors de l'élaboration du plan d'aménagement de la forêt en 2016. La vocation de ces travaux était et reste l'entretien de pistes statutairement destinées à l'exploitation forestière.

### Aspects techniques et financiers

La piste du Chenalet a été « remuée » à la pelle mécanique sur une profondeur pouvant atteindre une trentaine de cm. Ensuite, elle a été broyée. Enfin nivelée et tassée. La piste créée à partir de Barbet est destinée exclusivement à l'exploitation forestière. Le nombre de renvois d'eau a été multiplié par deux sur la partie historique pour pouvoir conserver la piste le plus longtemps possible. Le coût des travaux s'élève à 140 000 euros. Ce montant a été financé à 80% par l'état. La réception des chantiers aura lieu à la fin du mois de septembre. Nous suivons les préconisations du maître d'œuvre désigné, à savoir l'ONF. La stabilisation naturelle, sans circulation, est préconisée pour quelques mois. Cette mesure conduit à une ouverture reportée au printemps. Autoriser la circulation dès aujourd'hui supprimerait la garantie d'un an comme le prévoit le code civil.

### Statut des voies

A Montsapey, on trouve essentiellement les voies communales, les chemins ruraux et les chemins d'exploitation. Les pistes font partie de

cette dernière catégorie. Elles sont généralement situées en zone naturelle et par principe interdites à la circulation des véhicules à moteur. Nous vous invitons à consulter le code de l'environnement et son article L.362-1 notamment. Elles font partie du domaine privé de la commune. Des dérogations sont accordées annuellement à tous les chasseurs. Les éleveurs y circulent librement pour leur activité.

### Aspects écologiques

Les nombreuses réflexions prononcées ici et là ont-elles écarté les impacts de la circulation automobile. Rendons hommage à une parole de mon prédécesseur, Maire et Président de l'association de chasse Louis Voguet, qui évoquait le problème. Je le cite dans son « Mot du Maire de novembre 2005. « *La pollution de l'atmosphère et l'usage intensif des réserves d'eau douce sont à l'origine du réchauffement de la planète et des dérèglements climatiques* ».





Le temps continue de lui donner raison. Qu'écrirait-il aujourd'hui ? Les études sont de plus en plus fines pour confirmer les évolutions en cours. Voir les alertes du GIEC. Peu importe les raisons que chacun a de contester l'origine du phénomène. Le thermomètre est juge. La hausse des températures est bien réelle. L'automobile qui fonctionne avec une énergie fossile y participe bel et bien.

Pour ne citer qu'un exemple local. Ceux d'entre nous qui ont fréquenté autrefois le glacier de Cellier, sur la face nord de la Lauzière, constateront aisément son retrait dramatique. Sa mort ne saurait tarder. Les glaciers renvoient le rayonnement dans l'espace. Sans eux, le phénomène du réchauffement trouve un allier supplémentaire. L'enneigement recule. Tout le monde sait que la fin du ski approche. Les petites stations basses ferment les unes après les autres.

Les années se suivent. Nous ne manquons jamais de déplorer canicules sévères et sécheresses. Il fallait en cet été 2023 regarder les flancs de la vallée. Les zones de feuillages roussies par la sécheresse criblaient le paysage à l'entrée de la Maurienne. Par ailleurs, le scolyte aime à se développer quand les chaleurs sont présentes. La forêt de Montsapey est particulièrement touchée par cette bestiole. Deux mille m3 sans doute finiront dans le meilleur des cas en bois énergie et non en bois de palette ou bois de service.

La ressource en eau est fragilisée. A titre d'exemple, la source du Chenalet était à sec en août 2022 et plus rien ne sortait du Lac Noir. Les conséquences d'une aggravation sont facilement imaginables.

La biodiversité est en régression sévère et constante.

Faudrait-il rester inactif devant ces phénomènes. Bien sûr que non.

Un arrêté qui interdit l'accès à une piste peut-il, à lui seul, modifier la donne ? Sûrement pas.

«Un pays serait-il exemplaire, l'affaire en serait-elle réglée ? Non plus. Évidemment, l'enjeu dépasse nos frontières. Cependant, il faut commencer par un bout. Quand chaque jour on nous parle de réchauffement climatique, faire un petit effort supplémentaire à pied car la piste est fermée à la circulation des véhicules à moteur serait impossible ? Ce serait pourtant un vrai « bémol » à

la pollution atmosphérique. Marcher un peu plus pour aller à la chasse ou aux myrtilles ou en balade est certes un effort insuffisant mais terriblement nécessaire. « *Nous avons le bonheur d'habiter Montsapey pour sa douceur de vivre et ses superbes espaces* ». Bien dit. Alors protégeons ces espaces. Marchons à pied. La marche n'abîme pas la nature. Mieux. Elle contribue à la santé publique. La faune sauvage, chevreuils, cerfs et chamois s'en porterait-elle plus mal ?

En 2020, un Conseiller municipal, désormais Président de l'association de chasse, m'accompagnait pour sanctionner 3 propriétaires de véhicules à moteur qui circulaient sur la piste du Tour. Aujourd'hui, il demande la libre circulation sur toutes les pistes pour les véhicules à moteur. Que comprendre ?

En conclusion. Maintenant que nous savons comment détruire la planète, passons à l'étape suivante. Comment écarter l'humanité d'un noir destin. Songeons à nos enfants et petits enfants, aux générations futures qui voudront profiter, eux aussi, de « ces superbes paysages » comme il est demandé.

Est-ce bien cohérent de vouloir une nature admirable et dans le même temps vouloir polluer un peu plus qu'on ne l'a fait jusqu'à ce jour en circulant librement sur toutes les pistes.

Nous savons pouvoir compter sur l'esprit civique de nos concitoyennes et concitoyens en général et de l'association de chasse sensible aux évolutions écologiques. Puissent-ils encore une fois se souvenir de la mise en garde faite par un ancien maire et ancien Président de l'association de chasse, voilà bientôt vingt ans.».

Nous souhaitons un agréable automne à tous.

*Le Maire, B.FARGEAS*

